

Strasbourg, le 30 mai 2024

Passage au stationnement payant dans le quartier Neudorf au 1^{er} juin

En mars 2023, le conseil municipal de la Ville de Strasbourg a voté la mise en place du stationnement payant dans le quartier du Neudorf, afin de permettre une utilisation plus optimale des places existantes et ainsi rendre l'espace public plus accessible à tous. La mesure entre en vigueur ce samedi 1^{er} juin.

Cinq réunions publiques ont été organisées par les élu·es entre l'automne 2023 et le printemps 2024 pour présenter l'organisation du stationnement payant, le marquage au sol et répondre aux questions des Neudorfois·es. Plus récemment, la boutique du stationnement de la Ville de Strasbourg était présente dans le quartier pour accompagner les résident·es dans leurs démarches.

En raison des conditions météorologiques dégradées de ces derniers mois, le marquage au sol des emplacements et des mots « payant » n'a pas pu être totalement finalisé et se poursuivra durant la prochaine quinzaine. Aucune verbalisation ne sera réalisée en l'absence de marquage.

Par ailleurs, le déploiement de la mesure sera accompagnée d'une phase de tolérance permettant à chacun·e de finaliser ses démarches et de s'adapter aux nouvelles modalités de stationnement. Pour rappel, les habitant·es de la zone de stationnement payant peuvent demander à bénéficier d'un titre de résident sur www.strasbourg.eu/stationnement-residant.

Pour toutes questions, propositions ou difficultés rencontrées, les habitant·es peuvent écrire à l'adresse mail strategieetgestiondestationnement@strasbourg.eu

